LYCÉE PRIVE SAINTE MARIE

8, Avenue Croix Guérin 14000 CAEN

Ensemble scolaire
Sainte Marie
Saint Pierre

ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

TARIFS

Année scolaire 2024-2025

FACTURATION LYCEE 2024-2025

- **Pour les élèves externes et demi-pensionnaires (hors restauration)**

	Montant annuel	**Montant mensuel sur 8 mois (Oct. à mai)**
Contribution familiale (scolarité)	1 080 €	
Arrhes versées à l'inscription (1)	*-200 €*	
Solde à régler	**880 €**	**110 €**
Contributions supplémentaires		
Cotisation "bourse maison" (aide aux familles en difficulté) (2)	38 €	Prélèvement en octobre
Badge d'accès et cantine (facturé une fois à l'entrée dans l'établissement)	10 €	Prélèvement en octobre
Cotisation APEL (une par famille dans l'Enseignement Catholique) (2)	23 €	Prélèvement en octobre

- **Pour les élèves internes**

	Montant annuel	**Montant mensuel sur 8 mois (Oct. à mai)**
Contribution familiale (scolarité)	1 080 €	
Pension complète (chambre + petit déj. + déjeuner + goûter + dîner)	3 800 €	
Total	**4 880 €**	
Arrhes versées à l'inscription (1)	*-600 €*	
Solde à régler	**4 280 €**	**535 €**
Contributions supplémentaires		
Forfait annuel « accueil du dimanche soir »	200 €	25 €
Retour occasionnel le dimanche soir	45€ par dimanche soir	-
Cotisation "bourse maison" (aide aux familles en difficulté) (2)	38 €	Prélèvement en octobre
Badge d'accès et cantine (facturé une fois à l'entrée dans l'établissement)	10 €	Prélèvement en octobre
Cotisation APEL (une par famille dans l'Enseignement Catholique) (2)	23 €	Prélèvement en octobre

(1) Les arrhes versées lors de l'inscription sont encaissées dès dépôt du dossier
Les arrhes versées lors de la réinscription sont encaissées dès le 15 juin
Les arrhes sont déduites de la facture d'octobre. En cas de désistement, les arrhes ne seront pas remboursées, en dehors des situations suivantes :
- *Chômage d'un des représentants légaux*
- *Mutation d'un des représentants légaux*
- *Redoublement ou réorientation dans une série ou filière non existante à Sainte Marie*

sur demande écrite des représentants légaux accompagnée des justificatifs.

*(2) Une cotisation familiale APEL (Association des Parents d'Elèves) et une cotisation familiale « bourse maison » seront automatiquement facturées, **mais vous avez la possibilité d'y renoncer** en nous faisant parvenir un courrier avant le 15 septembre à l'attention du service comptabilité.*

Les parents qui n'acceptent pas le règlement par prélèvement bancaire recevront mensuellement un avis d'échéance d'octobre à mai. Tout mois débuté est dû. Les parents qui retirent leur enfant en cours d'année scolaire seront redevables envers l'établissement d'une indemnité égale au tiers de la facture annuelle restant due (Cf. convention de scolarisation).

REDUCTIONS

Les réductions sont valables dans le cadre de la scolarisation des enfants dans l'Ensemble Scolaire « Sainte Marie - Saint Pierre » : l'école, le collège, le lycée et la classe préparatoire aux grandes écoles.

- **Sur la contribution familiale**
    - 20% de réduction par enfant pour trois enfants scolarisés dans l'Ensemble Scolaire
    - 25% de réduction par enfant pour quatre enfants scolarisés dans l'Ensemble Scolaire

- **Sur la pension complète**
    - 20% de réduction par enfant pour deux enfants internes scolarisés dans l'Ensemble Scolaire
    - 30% de réduction par enfant pour trois enfants internes scolarisés dans l'Ensemble Scolaire

BOURSES

- Dans certaines conditions, des réductions exceptionnelles peuvent être accordées par l'établissement grâce à la « bourse maison ». Il est impératif de retirer le dossier avant le 15 septembre et en cas de difficulté passagère en cours d'année. Un aménagement dans les règlements pourra être également envisagé. (**Info comptabilité au 02.31.46.86.25**)

« Le Conseil d'Administration de l'OGEC Institution Sainte Marie a créé, il y a quelques années, un système interne de bourses, car les bourses d'état, accordées seulement à des revenus très modestes, se révèlent souvent insuffisantes pour permettre à certaines familles nécessiteuses d'honorer les factures.

Très conscients de ces difficultés, à une époque où l'on parle tant de solidarité, les responsables de l'Institution souhaitent que leur établissement, en raison de son caractère confessionnel, puisse aider les plus démunis.

C'est pourquoi nous espérons que vous accueillerez favorablement notre initiative en contribuant volontairement à la continuation de notre système de « bourse maison ».

La cotisation annuelle souhaitée, qui reste facultative, est de 38 €. S'il vous paraît vraiment impossible de verser cette somme, nous vous prions de nous le faire savoir par écrit *avant le 15 septembre*. Au-delà elle sera facturée.

L'utilisation des sommes ainsi récoltées est clairement exposée lors de notre assemblée générale annuelle. Vous pourrez ainsi constater que cette contribution permet d'accorder chaque année une aide à une vingtaine de familles en difficulté. Il serait souhaitable que nous puissions aider davantage de familles dans le besoin de façon ponctuelle ou annuelle.
Les familles désirant bénéficier de cette bourse peuvent retirer dès la rentrée de septembre un formulaire au secrétariat de direction, et nous le renvoyer dûment complété avant le 15 septembre. Une commission étudiera ces dossiers en vue d'attribuer équitablement les sommes récoltées.

Nous vous remercions à l'avance pour votre générosité et votre esprit de solidarité. »

- Les élèves scolarisés au Lycée Sainte Marie, établissement sous contrat d'association avec l'Etat, peuvent bénéficier d'une « **BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE ». Les bénéficiaires** doivent fournir la notification d'attribution au dossier.

RESTAURATION 2024-2025

1- Self – Salad'Bar

A - Le fonctionnement

Ouvert de 11h35 à 13h15, ils fonctionnent selon le principe d'une cafétéria : les élèves composent leur plateau comme ils le souhaitent et règlent à la sortie du self avec un badge.
Seuls les repas effectivement pris sont facturés. Ce badge, indispensable pour accéder au self, correspond à un compte approvisionné préalablement par chèque.

B - La prestation

En plus du **droit d'entrée de 1,41 €** (admission) représentant les frais fixes (personnel de restauration, fluides, investissements matériels, …), l'élève devra s'acquitter d'un certain nombre de tickets fractionnaires qui représentent la part alimentaire du repas (**valeur du ticket : 0,38 €**).

Un chèque de 50 €, encaissé le 1er septembre, est demandé à l'inscription des nouveaux élèves pour ouvrir le compte restauration.

Self	Charcuterie, hors d'œuvre, salade	2 tickets	0,76 €
	Entrée mixte	3 tickets	1,14 €
	Légumes / frites seuls	5 tickets	1,90 €
	Galette complète	10 tickets	3,80 €
	Steak haché / frites	10 tickets	3,80 €
	Plat du jour	10 ou 12 tickets	3,80 € ou 4,56 €
	Pizza cuite à la demande	12 tickets	4,56 €
	Yaourt, fromage, fruit	2 tickets	0,76 €
	Pâtisserie, dessert lacté, crêpe, salade de fruits	3 tickets	1,14 €
Salad'Bar	Entrée (petit contenant)	2 tickets	0,76 €
	Entrée (grand contenant)	3 tickets	1,14 €
	Plat	10 ou 12 tickets	3,80 € ou 4,56 €
	Fromage	2 tickets	0,76 €
	Dessert (petit contenant)	2 tickets	0,76 €
	Dessert (grand contenant)	3 tickets	1,14 €

Liste non exhaustive et sous réserve de modifications.

2- Vente à emporter *"Le Studi'O Cafétéria"*

Les lycéens peuvent se procurer des articles de vente à emporter au foyer des élèves situé à l'extérieur du self où nous proposons des articles de restauration rapide.
L'élève devra s'acquitter d'un droit d'entrée de **0,01 €** d'un certain nombre de tickets fractionnaires qui représentent la part alimentaire du repas (**valeur du ticket : 0,50 €**).

Studi'O cafétéria	Chips, eau 50cl, fruit, viennoiserie	2 tickets	1,00 €
	Compote, petit yaourt	3 tickets	1,50 €
	Brownie, cookie, pâtisserie, verrine	4 tickets	2,00 €
	Sandwich jambon-beurre, muffin	5 tickets	2,50 €
	Salade, sandwich beurre-fromage ou thon	6 tickets	3,00 €
	Quiche, pâtes, panini, sandwich composé / club / nordique	7 tickets	3,50 €
	Croque Monsieur	8 tickets	4,00 €
	Kebab	9 tickets	4.50 €